

Convention de groupement de commande portant sur les marchés de prestation de service pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et une étude transfrontalière transport dans le cadre du projet Transports Intégrés Alpins

**AVENANT : N° 1
Modification de l'article 5**

A. Identification des personnes morales de droit public qui ont passé la convention de groupement de commande

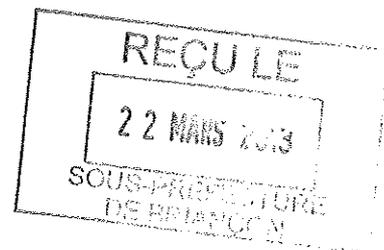
Communauté de communes du Briançonnais

Les Cordeliers
1 Rue Aspirant Jan
05 100 BRIANCON
Tél. : 04.92.21.35.97 – Télécopie : 04.92.20.38.90

Et

Syndicat du Pays de Maurienne

C.A.R – Bât.B – Avenue d'Italie – BP 82 –
73 303 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
Tél. : 04.79.64.12.48 – Télécopie : 04.79.64.46.66



B. Objet de l'avenant

Dans un souci d'adéquation entre les montants des prestations de service inscrits dans la convention signée le 13 juillet 2012 des co-contractants du groupement de commande portant sur ledit marché et la répartition financière des prestations finales, les modifications sont les suivantes :

Montant initial du marché et nouveau montant :

Mission	Montants initiaux prévisionnels TTC	Nouveaux montants TTC
Assistance à maîtrise d'ouvrage	CCB : 10 500 SPM : 10 500	CCB : 16 983,20 SPM : 16 983,20
Etude Transport	CCB : 50 000 SPM : 50 000	CCB : 38 858,04 SPM : 38 858,04
	Total : 121 000 €	Total : 111 682,48 €

En conséquence, l'article 5 est modifié ainsi :

5. Dispositions financières

Budget TTC affecté aux prestations objet de la présente convention :

Assistance à Maitrise d'ouvrage

- CCB : 16 983,20 €
- SPM : 16 983,20 €
Total : 33 966,40 €

Etude transport

- CCB : 38 858,04
- SPM : 38 858,04
Total : 77 716,08 €

L'ensemble des frais relatifs aux prestations de la présente convention sont supportés par les membres à hauteur de 50% du prix des prestations. Chaque collectivité réglera directement aux prestataires la part des frais qui lui incombent.

Aucun autre article de la convention n'est modifié.

C. Signatures des parties

Fait en deux exemplaires à Briançon, le

Pour le Syndicat du Pays de Maurienne

Le Président

Christian Rochette

Pour la communauté de communes du Briançonnais

Le Président

Alain Fardella